



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 56-2025 Cotisations

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 26 août 2025 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de MM. Frédéric Mani et Paul Ménard, membres du Comité de direction, et M. Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité.

La Commission était composée de Mmes Valérie Issumo, Johanna Pini et Corinne Vioget Karadag ainsi que de MM. Jean-François Quiblier et François Vautier.

Préambule

L'objectif du préavis 56-2025 relatif aux cotisations est de proposer une diminution de ces dernières en les faisant passer de CHF 25 à CHF 23 par habitant.e à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le contexte du préavis est présenté à la Commission. Il fait suite au préavis 13-2022 qui avait pour objet l'augmentation des cotisations de CHF 20 à CHF 25 par habitant.e au vu de la mauvaise situation financière dans laquelle la Région de Nyon se trouvait et de la nécessité de l'assainir au plus vite. Si l'augmentation des cotisations avait été validée par le Conseil, il est rappelé que l'accueil avait été plus que mitigé et que le Codir s'était engagé à baisser la cotisation quand la situation le permettrait, ce qui est le cas à présent.

Il est assuré à la Commission que la baisse des cotisations n'aura aucun impact sur les projets en cours et les missions statutaires.

En effet, la création d'un fonds d'investissements permet de voir l'avenir avec plus de confiance. Ce fonds, actuellement alimenté à hauteur de CHF 200'000.- évitera la situation de 2022 quand il a fallu brutalement « nettoyer » plus de CHF 300'000 de fonds d'études non amortis. Cela était en grande partie la cause de la hausse des cotisations.

Des réponses claires et précises sont apportées aux nombreuses questions des commissaires et ces derniers remercient les représentants du Codir ainsi que le secrétaire général pour les éclaircissements amenés aux diverses interrogations des commissaires.

La Commission est surtout rendue attentive sur le fait que les finances sont saines et que les résultats des dernières années permettent de baisser le montant de la cotisation. Si tel n'était pas le cas, ce préavis n'aurait pas été présenté.

Discussions

Suite au départ des représentants du CODIR la commission s'est questionnée sur la temporalité de la mesure proposée, la marge de sécurité face à des imprévus ne semblant pas si importante. Il est cependant relevé que le Codir ne proposerait pas cette diminution de revenus si cela remettait en question la capacité de Région de Nyon à mener à bien ses missions statutaires. Avec le fonds pour

les investissements futurs Région de Nyon disposera des moyens nécessaires afin de conduire les tâches qui lui sont confiées.

De plus, en ces temps difficiles pour tous, il est souligné que c'est un signal positif qui sera évidemment accueilli avec soulagement par les communes membres de Région de Nyon.

Conclusion

La Commission a décidé d'adopter la même confiance en l'avenir que le Codir a manifesté eu égard aux résultats financiers des dernières années. Dans ce cadre le Codir tient l'engagement pris dans le préavis 13-2022 de diminuer les cotisations lorsque la situation le permettrait, démontrant la capacité d'adapter les cotisations en fonctions des besoins.

La commission se doit également de souligner que l'allègement financier pour les communes sera assurément bienvenu, Région de Nyon n'ayant pas vocation à thésauriser des moyens qui sont par ailleurs nécessaires aux communes.

Fondé sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 56-2025 -TP du Comité de direction et de prendre la/les décision(s) suivante(s) :

1. De fixer le montant de la cotisation à Région de Nyon à CHF 23 par habitant.e dès l'exercice 2026.

Nyon, 28.08.2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Corinne Vioget Karadag rapportrice	Signature
Nyon	
Valérie Issumo	Signature
Marchissy	
Johanna Pini	Signature
Crans VD	
Jean-François Quiblier	Signature
Mont-sur-Rolle	
François Vautier	Signature
Trélex	